

Le bénévolat par et pour les migrants : un outil d'insertion socioprofessionnelle limité

Même s'ils sont généralement perçus comme de simples bénéficiaires des dispositifs d'aides, la crise du covid a révélé que nombre de migrants participent activement à la vie associative. Comment cet engagement favorise-t-il (ou pas) leur intégration à leur société d'accueil ?

Leila DRIF est postdoctorante à la Maison des Sciences de l'homme du pacifique (MSHP-UPF) où elle réalise une recherche sur les modes d'intégration socioéconomique des classes populaires en marge du salariat en Polynésie française. Ses travaux portent sur les dispositifs sociaux d'accès aux droits chez les travailleurs ou résidents irréguliers et les réfugiés non statutaires. Sa thèse de doctorat, soutenue en 2022, traitait de la construction sociale de l'asile sans droits chez les réfugiés syriens au Liban.

Contextes et enjeux humanitaires et sociaux

Le Pacte Mondial des Réfugiés de 2018 a mis à l'agenda des politiques publiques et humanitaires l'importance du bénévolat des réfugiés et des demandeurs d'asile pour favoriser leur insertion et améliorer la gouvernance associative. En 2023, les débats autour du projet de loi Darmanin-Dussopt pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » des travailleurs sans papiers et des demandeurs d'asile, ont posé l'enjeu de reconnaissance institutionnelle de ce bénévolat. Constituerait-il une preuve d'intégration sociale et économique à inscrire au dossier des migrants ou un moyen d'y parvenir ? Si, pour ces derniers, il représente un espoir de régularisation, pour les associations, le risque est grand d'un « utilitarisme migratoire »¹ qui verrait notamment l'aide conditionnée au nombre d'heures de bénévolat.

Partenaires de la recherche

Cette recherche a été menée en 2023 avec le soutien de la Croix-Rouge française dans le cadre du programme bénévo'Lab de la Fondation Croix-Rouge française.

Les objectifs de la recherche

Il existe de nombreux travaux² sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés, mais très peu sur le moment qui précède l'obtention de leur titre de séjour. Cette recherche vise à comprendre comment les demandeurs d'asile, ceux qui en sont déboutés et les sans-papiers - tous non légalement employables -, investissent le bénévolat pour préparer leur insertion sociale et professionnelle en amont d'une régularisation espérée.

En fonction de leur statut aux différents moments de leur recherche d'asile, ces migrants inemployables ne peuvent accéder à une formation d'apprentissage du français comme langue étrangère (FLE) à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), à un hébergement en centre d'accueil, à une formation à Pôle Emploi, ou à un contrat en chantier d'insertion. L'enquête vise donc à comprendre si et comment le bénévolat leur permet d'accéder à ces dispositifs d'insertion par la langue, le logement et le travail.

Le bénévolat permet-il de soutenir l'insertion socioprofessionnelle des migrants ?

L'insertion des migrants est un moyen tout autant qu'une fin du bénévolat associatif. Cette insertion peut être favorisée par l'adaptation des attentes des associations à la précarité des conditions de vie de cette population. En effet, il est difficile à ce « public volatil » de se conformer au critère de régularité que les associations demandent souvent à leurs personnels. L'hébergement à la rue, ou chez un tiers, le manque de revenus, de lien social, ou l'absence de papiers pour se déplacer dans les transports en commun, constituent autant de freins. C'est pourquoi il arrive que des migrants soient bénévoles dans les associations où ils viennent effectuer des démarches, se reposer dans les accueils de jour ou bénéficier de divers services - distributions alimentaires, cours de français, ou accompagnement juridique. Ce bénévolat leur permet d'accéder à des dispositifs et des formations auxquels ils n'ont pas droit du fait de leur statut administratif³.

Un bénévolat formateur mais temporaire

À la suite de la crise migratoire de 2015, de nouvelles associations d'insertion socioprofessionnelle et culturelle pour les migrants ont vu le jour. Parmi elles, Kipawa, Pro Bono Lab, Kodiko ou Benenova ont développé des programmes de bénévolat fondés sur un modèle d'accompagnement social participatif et inclusif explicitement orienté vers l'objectif d'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'asile. L'enjeu est de leur donner accès à des formations temporaires, avant l'instruction de leur demande par l'OFPPA. Pendant ce temps d'attente indéfini, ils ne peuvent prétendre à des formations professionnalisantes ou linguistiques, car celles-ci sont réservées aux réfugiés statutaires. Et une fois leur statut obtenu, leur priorité est de chercher un emploi rémunéré pour subvenir à leurs besoins.

Or comme le constate une responsable de l'un de ces programmes, « les personnes ont alors beaucoup de choses à gérer d'un coup, et leur apprentissage du français passe en second plan, ce qui limite leur accès à des formations et leur insertion par la suite ».

Ce type de bénévolat s'inscrit plus dans des parcours de formation linguistique ou d'animation socio-culturelle que le bénévolat d'action sociale observé dans les associations caritatives. Ils s'apparentent à des formations en alternance pour l'apprentissage du français, de la culture et de certaines compétences visant à renforcer l'employabilité une fois le titre de séjour obtenu. Mais si le développement de ce volontariat couplé à des programmes de formation marque une évolution de la conception du bénévolat comme engagement gratuit, il n'en reste pas moins que la question de sa contrepartie se pose de façon spécifique pour les personnes dont les besoins basiques ne sont pas satisfaits.

Insertion économique vs insertion sociale

Beaucoup de migrants rencontrés dans le cadre de cette recherche ne comprennent pas pourquoi le bénévolat doit nécessiter une procédure de candidature « comme pour un travail, alors qu'on rend service gratuitement ». D'autres soulignent que « tout travail mérite salaire », posant ainsi l'enjeu d'une rétribution financière ou matérielle : aide au transport, à l'hébergement, aux repas, appui administratif avec une remise d'attestation des heures effectuées ou de lettre de soutien dans le cadre de l'Admission Exceptionnelle au Séjour (AES).

L'analyse du bénévolat des migrants ne peut donc faire l'économie de l'étude des coûts et des rétributions d'un tel engagement⁴. Or les coûts ne sont pas seulement psychologiques, ils sont aussi matériels. En effet, l'allocation versée aux demandeurs d'asile ne suffit pas à couvrir leurs dépenses quotidiennes, rembourser les dettes contractées pour leur voyage, envoyer de l'argent à leur famille. C'est pourquoi pour nombre d'entre eux, la valeur économique d'un travail non déclaré mais payé prime sur celle de l'insertion sociale que favorise le bénévolat. Or selon beaucoup d'associations rencontrées, cette préférence économique fragilise l'acquisition des savoirs de base nécessaires à une insertion sociale réussie, au premier rang desquels la maîtrise du français et la socialisation

Méthodes et sources de données

L'enquête s'appuie sur une méthodologie qualitative par entretiens et observation participante au sein de 3 unités locales de la Croix-Rouge française à Rennes, Toulouse et Marseille, et de 9 associations d'aide aux migrants à Paris, Rennes et Marseille. Les bénévoles migrants interrogés ont été rencontrés lors des accueils de jour, et des temps de tri et de distribution alimentaire. Au total, 114 entretiens ont été réalisés. Parmi les 61 bénévoles migrants, 26 étaient sans-papiers, 15 bénéficiaires d'une protection internationale, 6 en cours de demande d'asile, 8 déboutés de leur demande d'asile en première instance à l'OFPPA, et 6 récemment régularisés (dont 2 en situation de handicap). 18 bénévoles non migrants ont été interrogés, ainsi que 35 responsables de structures. Parmi ces derniers, 7 l'étaient dans une unité locale de la Croix-Rouge, 18 dans d'autres associations et 10 dans des chantiers d'insertion.

en dehors de la communauté. Pour remédier à cette opposition entre stratégies d'insertion économique et stratégies d'insertion sociale, il est donc crucial de mettre en place des formes normalisées de reconnaissance du bénévolat.

Sortir du bénévolat, entrer sur le marché du travail

Dans les parcours d'insertion des bénévoles migrants rencontrés, deux tendances se dégagent. La première correspond à la trajectoire-type des personnes qui, en raison de l'absence de statut légal, de leur âge ou d'une invalidité, se retrouvent enfermées dans la construction de « carrières bénévoles », faute de perspectives d'accès à l'emploi. La seconde regroupe celles qui finissent par obtenir une autorisation de travailler et arrêtent le bénévolat associatif pour entrer sur le marché du travail. Dans les deux cas, le « bénévolat de l'asile » se présente plus comme un substitut à l'emploi pour des gens qui en sont exclus, que comme un véritable tremplin vers celui-ci.

L'enjeu de l'insertion via le bénévolat est donc de pouvoir en sortir et de s'acheminer vers l'emploi. Or ce chemin reste largement circonscrit aux métiers en tension, desquels sont exclues les personnes qualifiées. Plus largement, les activités de bénévolat qu'exercent les migrants sont souvent déconnectées de leurs aspirations professionnelles, de leurs expériences antérieures ou des possibilités de financement de formations leur permettant de se reconvertir professionnellement. La reconnaissance du bénévolat sur le marché du travail se pose donc comme une limite à une véritable insertion socioprofessionnelle.

Les limites des résultats

Cette étude présente des limites dans son champ d'investigation, sa méthodologie et ses objectifs : une ethnographie plus longue dans les associations, couplée à une approche statistique aurait permis de mieux déterminer les variables de genre et d'âge dans les critères de représentation des bénévoles migrants.

Par ailleurs, l'accès limité aux bénévoles-migrants en parcours de professionnalisation constitue un point aveugle à l'étude des trajectoires d'insertion, car l'entrée sur le marché du travail et l'obtention d'un titre de séjour coïncident souvent avec la fin de leur engagement bénévole. D'autres enquêtes auprès de travailleurs migrants en chantiers d'insertion pourraient enrichir notre compréhension du rôle du bénévolat dans leurs parcours.

Le coût de l'engagement

Le bénévolat est sujet à des attentes contradictoires des migrants, des prescripteurs, et des personnels associatifs. Ces différences de perception se cristallisent sur la question de l'utilité et de la reconnaissance sociale⁵. Il existe un coût de l'engagement chez les bénévoles en grande précarité, qui structure leurs attentes de reconnaissance sociale et de contreparties matérielles. Cela se traduit soit par l'espoir d'une régularisation via la délivrance d'attestations de bénévolat, soit par l'attribution de contreparties financières (tickets de transport, hébergement, repas) ou professionnelles quand ils attendent une embauche. Ce que les prescripteurs et le personnel associatif prennent souvent pour un détournement des principes de gratuité à la base du bénévolat. L'institutionnalisation de formes de reconnaissance du bénévolat soulève par ailleurs des enjeux en termes de conditionnalité des dispositifs (sur la base du « mérite civique »), d'employabilité et de professionnalisation.

Les enseignements scientifiques au-delà du cadre de l'étude

L'enquête montre que pour les migrants, l'insertion se mesure par la reconnaissance de leur engagement et de leur travail, à travers l'obtention de contreparties matérielles concrètes. Ils se tournent vers le bénévolat quand ils ne disposent pas du statut leur permettant de travailler. Ce n'est que dans un second temps qu'ils viennent y chercher un capital social et des compétences (linguistiques notamment). Le bénévolat s'apparente à un travail de régularisation dont l'insertion socioprofessionnelle n'est qu'une composante. Il est donc primordial de repenser ce type d'engagement en fonction des parcours d'asile des migrants, ce qui implique de réadapter la définition que lui en donnent les associations.

1. Sirna Francesca et Emeline Zougbedé, 2023, « Intégration par le travail », dans Tania Racho, Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky et Emeline Zougbedé (dir.), Dossier « Projet de loi « Immigration et intégration » : le décryptage », *De facto Actu* [En ligne], 1 Mars 2023

2. Assemblée Nationale, (AN 2020), Rapport d'information relatif à l'intégration professionnelles des demandeurs d'asile et des réfugiés, Jean-Noël Barrot et Stella Dupont députés, 23 septembre 2020 ; Bilong S. et Salin, F. (2022), « L'emploi des personnes réfugiées. Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises », *Études de l'Ifri*, février 2022.

3. Franguiadakis S., Jaillardon E., Belkis, D., (2004), En quête d'asile. *Aide associative et accès aux droits*. Éd. Igdj.

4. Fillieule, O. (2001). Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel : Post scriptum. *Revue française de science politique*, 51, 199-215.

5. Di Cecco, Simone, 2021, « Le demandeur d'asile bénévole, nouvelle figure du « migrant méritant » ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 37 - n°1 et 2.

“ Développer des passerelles avec le monde professionnel - Leïla Drif



Vous constatez que les activités de bénévolat des migrants sont souvent déconnectées de leurs aspirations professionnelles, de leurs expériences antérieures ou des possibilités de financement de formations professionnalisantes. En expriment-ils une frustration ou estiment-ils tirer néanmoins des bénéfices (même immatériels) de leur volontariat ?

L. D. : C'est variable selon les profils. Il y a celles et ceux pour qui le bénévolat est récréatif en ce qu'il permet de rencontrer d'autres personnes et de se changer les idées. Et puis il y a la majorité pour qui il représente l'espoir d'une régularisation. Cette attente de mieux-être justifie parfois qu'ils s'y engagent pleinement et au prix de privations matérielles. Mais que les bénévoles soient reconnaissants ou frustrés, c'est toujours la question de la reconnaissance qui est en jeu.

Outre le fait que cela romprait avec les principes du bénévolat, donner des compensations matérielles (tickets-repas, hébergement, transport, attestations...) aux bénévoles migrants ne risque-t-il pas de créer une inégalité conflictuelle avec les autres bénévoles (non-migrants) qui ne perçoivent rien ?

Dans les faits, ces formes de compensation « au mérite » existent déjà, mais de manière discrétionnaire, et sous forme d'acte charitable. On peut espérer qu'un meilleur encadrement de ces pratiques au sein des associations soit un préalable pour reconnaître l'engagement des bénévoles comme un travail, et non comme une aide. J'y vois un premier pas vers un meilleur accès aux ressources pour ces personnes souvent en grande précarité. Cela pourrait aussi servir de garde-fou à certaines formes d'exploitation du travail gratuit des bénévoles migrants.

La reconnaissance du bénévolat par l'État (notamment via la Validation d'Acquis de Compétences) vous semble-t-elle un préalable essentiel à sa reconnaissance par le marché du travail ?

C'est une option possible qui existe déjà dans le milieu universitaire sous forme de conversion en ECTS du bénévolat pour les étudiants. L'enjeu est de développer des passerelles avec le monde professionnel, et la VAE, ou les dispositifs de certification, peuvent formaliser des outils déjà existants mais sans reconnaissance institutionnelle. Il s'agit du portefeuille de compétences, édité par le ministère chargé de la Vie associative, ou le Passeport bénévole mis en place par France bénévolat. Il importe toutefois de ne pas faire du bénévolat un critère de conditionnalité dans l'accès aux aides et aux dispositifs, comme cela tend à être le cas au niveau de l'instruction des dossiers de régularisation par les préfectures. Et c'est là que les associations doivent être consultées par les instances de l'État.

Quelles implications pour l'action humanitaire et sociale ?

Cette recherche suggère quelques actions pour améliorer le rapport au bénévolat des migrants interdits de travail.

- Lever les freins à l'engagement bénévole, avec un assouplissement des procédures de recrutement, une traduction des chartes de bénévolat dans les langues des postulants migrants, l'aménagement de temps conviviaux entre bénévoles et un renversement du paradigme de l'aide dans la relation aux bénévoles migrants.
- Articuler le bénévolat à des logiques d'employabilité pour les migrants exclus du marché du travail via un dispositif d'« offre de formation par le bénévolat ».
- Redéfinir les critères d'accès à certains programmes de bénévolat pour ne pas reproduire les critères institutionnels d'accès aux dispositifs humanitaires sur la base d'une reconnaissance statutaire.
- Mieux adapter les programmes de bénévolat aux conditions de vie des migrants en prenant davantage en compte la précarité de leurs conditions de vie et en appréhendant leur engagement comme un travail d'utilité sociale.
- Favoriser la reconnaissance matérielle de l'engagement bénévole avec les moyens existants : remboursement des titres de transport, des tickets repas, délivrance de certificats de compétences sur le Passeport Bénévole.
- Jeter les bases d'une réflexion sur les enjeux de reconnaissance professionnelle du bénévolat au titre de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE).

La série « Pratiques & Humanités » de la Fondation Croix-Rouge française synthétise les travaux de recherche des chercheurs soutenus par la Fondation. Elle a pour objectif de mettre à disposition des acteurs de l'humanitaire une information scientifique de qualité et concise.

La Fondation Croix-Rouge française est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et sociale. Elle porte la volonté de la Croix-Rouge française de promouvoir la connaissance scientifique, la réflexion éthique et l'innovation sociale pour faire avancer l'action au service des plus vulnérables.

La Fondation Croix-Rouge française est un membre actif du RC3 (The Red Cross Red Crescent Research Consortium), le consortium de recherche du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR). Un réseau créé en 2019, qui travaille en collaboration avec les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, dédié à la conduite et à la promotion de recherches en sciences humaines et sociales pour aider à construire des communautés plus sûres, plus résilientes et plus durables sur la base de résultats scientifiques.

Fondation Croix-Rouge française
21 rue de la Vanne | CS 90070 | 92126 MONTROUGE CEDEX
+33 1 40 71 16 34 | www.fondation-croix-rouge.fr
contact@fondation-croix-rouge.fr